

LES SUP DE CO LANCÉES DANS UNE COURSE AU FINANCEMENT

ANALYSE

PAR ISABELLE REY-LEFEBVRE
Service France

Les Sup de Co ne seront bientôt plus qu'un souvenir : ces vingt-cinq écoles vont pouvoir prendre définitivement leur autonomie des chambres de commerce et d'industrie (CCI) dont elles dépendent juridiquement et financièrement. Cette petite révolution va profondément bouleverser le paysage des écoles de gestion à la française. En apparence, tout le monde est gagnant : les CCI s'éviteront un coûteux soutien financier et les écoles seront libérées de cette pesante tutelle. Mais elles sont condamnées à trouver de nouvelles ressources, dans un contexte d'équilibre financier très fragile. Le risque est fort que seuls les établissements les plus prestigieux y parviennent.

La loi de simplification administrative, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, le 22 juillet, crée, en effet, un nouveau statut pour ces écoles dites consulaires. Au plan national, les CCI détiennent, en outre, dix écoles d'ingénieurs ainsi qu'une trentaine d'écoles spécialisées, et y emploient près de 13 000 salariés. Avec leur nouveau statut, elles pourront devenir des sociétés anonymes dans lesquelles les CCI conserveront au moins 51% des parts.

« Ce n'est pas une privatisation et ces sociétés ne pourront pas distribuer de dividendes », précise Pierre-Antoine Gailly, président de la CCI de Paris-Ile-de-France, acteur majeur dans ce paysage puisqu'elle détient, à elle seule, vingt-quatre écoles, dont les prestigieuses HEC, ESCP Europe, l'Essec, Novancia, l'École de l'image des Gobelins ou l'École française de gastronomie Ferrandi. « Ces établissements auront une réelle autonomie de décision, et pourront emprunter et élargir leur tour de table, par exemple aux fondations, associations d'anciens élèves, voire collectivités locales, ainsi qu'aux grands industriels », plaide M. Gailly. Les 13 000 salariés pourront conserver leur statut consulaire ou opter pour le privé, les nouvelles recrues relevant d'emblée du droit privé.

Un redoutable « effet ciseaux »

La motivation des CCI est d'abord financière, à l'égard de ces écoles coûteuses, dont elles cherchent depuis des années à se délester. Il leur aura fallu trois tentatives législatives pour parvenir à leurs fins. Certains de ces établissements, notamment ceux où l'on enseigne la gestion, sont victimes d'un redoutable « effet ciseaux » entre des recettes qui baissent et des frais de fonctionnement qui explosent.

Les écoles s'attendent donc à un important recul de leurs ressources en provenance des CCI, qui représentent encore 11% de leur bud-

get. Les Sup de Co ont anticipé et se sont transformées à marche forcée. Elles ont troqué le label un peu vieillot d'« école de commerce » contre celui, plus tendance, de « business school », se sont lancées dans des fusions, comme Kedge Business School (Marseille, Bordeaux), et se sont ouvertes sur l'étranger.

Beaucoup ont obtenu les accréditations internationales qui les ont propulsées en haut des classements. Une réussite. Le *Financial Times* a ainsi retenu 15 écoles françaises dans son Top 50, dont bien sûr l'Essec, HEC, l'ESCP Europe, l'EM Lyon ou Grenoble, qui accaparent, depuis des années, les premières places. Mais d'autres réalisent une percée spectaculaire, comme l'Éseg (Paris et Lille), qui s'est hissé au 24^e rang mondial, ou la Toulouse Business School.

« Ces écoles ont changé de nature, estime Laurence Dutel, de la CFDT de la CCI d'Ile-de-France, ce ne sont plus des établissements proches des collectivités et des entreprises locales, et qui formaient leurs futurs cadres. Elles sont désormais lancées dans une compétition internationale ruineuse. » Les quatre grandes écoles ont des budgets de près de 100 millions d'euros annuels, voire au-delà pour HEC (120 millions).

Pour diversifier leurs ressources, ces établissements ont déjà exploité toutes leurs marges de manœuvre. Ils en ont d'abord augmenté leurs effectifs, puis fait grimper leurs tarifs : entre 2006 et 2012, selon un rapport de la Cour des comptes de février 2013, HEC les a majorés de 71%, l'ESCP Europe de 49,4% et l'Essec de 54%. L'Éseg a, en dix ans, multiplié ses effectifs par cinq et son budget par dix. L'ouverture sociale en pâtit, avec moins de 15% d'élèves dont les parents sont ouvriers ou employés. Et la stratégie de hausse des frais d'inscription atteint ses limites : les familles ne suivent plus.

Les écoles les plus en vue réussiront sans doute à attirer des mécènes et des industriels. HEC montre l'exemple : elle sera la première à se doter du nouveau statut, dès la fin de 2014, en invitant à son conseil d'administration sa puissante fondation, qui a levé 112 millions d'euros fin 2013, son influente association d'anciens et de grandes entreprises. Mais cette logique risque de laisser sur le carreau nombre d'écoles du milieu ou du bas du tableau, à moins qu'elles n'obtiennent le soutien des collectivités locales ou ne soient rachetées par des fonds d'investissement. C'est le cas de Sup de Co Chambéry, tombée, en octobre 2013, dans l'écharcelle du groupe Inseec et du fonds Apax Partners.

Ces bouleversements devraient, en revanche, profiter aux Instituts d'études politiques de province et aux écoles universitaires, comme les trente-deux instituts d'administration des entreprises, opportunément rebaptisés écoles universitaires de management, qui délivrent des diplômes nationaux, licence ou master, faciles à se faire reconnaître à l'étranger. ■